



DECISION DU MAIRE

n°2024/083/2424

Objet : Actualisation au 1 janvier 2025 des tarifs de la restauration collective, des accueils périscolaires et des accueils de loisirs

MAIRIE DE CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20
Mail : maire@cabries.fr

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° 2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment en son 2°, de fixer ce qui comprend la création, la modification ou la suppression, à titre permanent ou temporaire, tout type de tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

Vu la décision 2023/071/2303 du 29 août 2023, portant sur l'actualisation des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2023, de la restauration collective, des accueils périscolaires et des accueils collectifs de mineurs ;

Vu l'indice des prix à la consommation, hors tabacs, hors loyers du mois de novembre 2024, fixé à 1.8% ;

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs en vigueur depuis le 1 septembre 2023, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

DECIDE
en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : D'approuver la modification :

- de l'annexe 1, « tarif » du règlement intérieur périscolaire
- de l'annexe 1, « tarif » du règlement intérieur unique des accueils collectifs de mineurs (ACM) Parc Club de l'Arbois et Lou Pan Perdu

ARTICLE 2 : De fixer, les tarifs de la restauration collective, des accueils périscolaires et des accueils collectifs de mineurs, à compter du 1^{er} janvier 2025.

1/ Restauration collective

TRANCHES	T1	T2	T3	T4	T5
COEFFICIENTS	< 620	620 à 1104	1105 à 1410	1411 à 2000	> à 2000
Elèves de maternelle	2,25 €	3,25 €	4,15 €	4,30 €	4,40 €
Elèves d'élémentaire	2,30 €	3,30 €	4,30 €	4,35 €	4,50 €
Adules personnel : cantinières, animateur ACM, cuisine centrale	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Séniors	2,25 €	3,40 €	4,60 €	5,75 €	6,90 €

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20241212-DEC_2024_083-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Suite restauration collective			Tarif unique		
TRANCHES	T1	T2	T3	T4	T5
COEFFICIENTS	< 620	620 à 1104	1105 à 1410	1411 à 2000	> à 2000
Elèves hors commune			6,20 €		
Elèves PAI			1,60 €		
Accompagnateurs seniors			7,30 €		
Agents catégorie C			3,45 €		
Agents catégorie A, B et instituteurs			5,50 €		
Elus			5,50 €		
Personnes extérieures			7,30 €		
Parents d'élèves (élus à la commission de restauration)			5,30 €		

2/ Garderies municipales

TARIF UNIQUE	
GARDERIE matin maternelle	2,65 €
GARDERIE soir Maternelle	3,05 €
GARDERIE matin Elémentaire	2,65 €
Garderie soir Elémentaire	1,35 €

3/ Accueils collectifs de mineurs Parc Club de l'Arbois et Lou Pan Perdu

Tranches	Tarif au 01/01/2025
T1 : 0 à 619	12,50 €
T2 : 620 à 1104	13,80 €
T3 : 1105 à 1410	15,15 €
T4 : 1411 à 2000	17,6 €
T5 : > 2000	19,45 €

ARTICLE 3 : De verser les recettes de ces services au crédit de l'exercice 2025 et éventuellement des exercices ultérieurs.

ARTICLE 4 : La présente décision sera affichée et publiée ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État, ainsi qu'au responsable de la Trésorerie de Berre l'Étang.

ARTICLE 5 : Les services de la commune sont chargés de veiller à l'exécution de la présente décision.

Accusé de réception en préfecture
 013-211300199-20241212-DEC 2024_083-DE
 Date de réception préfecture : 17/12/2024

ARTICLE 6 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le

12 DEC. 2024



Le Maire,
Anapola VENTRON

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20241212-DEC_2024_083-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024



Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20241212-DEC_2024_083-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024